

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : - Aides et accompagnement des jeunes par le dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) sur le territoire d'Arles.
- Réactualisation du Règlement Intérieur du FAJ.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de verser une participation de 61 000 € maximum au titre de l'abondement du Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J), sous réserve de la disponibilité des crédits de paiement au budget départemental de l'exercice 2017, à l'association Fonds de Solidarité et de Promotion du Mouvement Associatif (F.S.P.M.A), pour les aides individuelles du F.A.J,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, avec le F.S.P.M.A, une convention conforme aux conventions-types pour les associations dont le montant de la subvention est supérieur ou égal à 23 000 €,
- de se prononcer favorablement sur l'externalisation de l'instruction des dossiers F.A.J du territoire d'Arles, auprès de la mission locale du Delta,
- d'autoriser, en cas d'accord de la mission locale du Delta pour effectuer la mission de secrétariat FAJ du territoire d'Arles, la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante, dont le projet est joint en annexe au rapport,
- de se prononcer favorablement sur la réactualisation du Règlement Intérieur du territoire d'Arles, annexé au rapport.

Ces dépenses seront prélevées sur les crédits mis à disposition au titre de l'exercice 2017, au chapitre 65, fonction 33, article 6574.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée